

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2026

RENFORCER LA PÉNALISATION DE L'ORGANISATION DE RAVE-PARTIES - (N° 2618)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 89

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Léaument

à l'amendement n° 70 de M. Raux

APRÈS L'ARTICLE 3

Au premier alinéa, substituer aux mots :

« six mois »

les mots :

« un an ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Objectif : laisser un peu plus de temps au gouvernement pour produire ce rapport